

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Grand Port Maritime de Marseille-Fos**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N°. 23 Rue Place de la Joliette.....
 Commune MARSEILLE.....
 Code postal 13002.....
 Nature des activités : **Services auxiliaires des transports par eau**.....
 Qualification : **Etablissement Public national à caractère industriel ou commercial**.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Pancratium maritimum Lis maritime	100 pieds	Les parties végétatives (feuilles et bulbes) seront récoltées.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détonation en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Une centaine de pieds de Lis maritime seront déplacés à proximité des stations existantes dans le cadre de travaux d'aménagement (pose d'une canalisation) par le GPMM à Port-saint-Louis-du-Rhône.**

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Automne/hiver lorsque la plante entre en dormance et avant le démarrage du chantier.**
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Les pieds récoltés seront entreposés dans des bacs plastiques agricoles en attendant leur transplantation.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Les pieds seront récoltés en automne/hiver lorsque la plante entre en dormance et avant le démarrage du chantier, puis ils seront transplantés directement à seulement quelques mètres du site impacté dans des habitats identiques à ce dernier.

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : La base de la plante sera creusée à l'aide d'une bêche soigneusement en veillant à ne pas endommager les racines.

Les pieds seront prélevés délicatement en veillant à conserver le bulbe et autant de racines que possible et seront entreposés dans des bacs plastiques agricoles en attendant leur transplantation. Un trou sera creusé dans le sol de destination à une profondeur suffisante pour accueillir les racines sans les plier ni les casser.

Les pieds seront placés dans le trou en s'assurant que le point de croissance (l'endroit d'où partent les feuilles) est à la surface du sol. Les trous seront comblés avec le substrat présent sur place. Les pieds seront par la suite arrosés abondamment après la transplantation pour favoriser l'établissement des racines.

Des graines seront collectées à partir de plantes matures dans des populations existantes puis semées directement dans le sol au niveau du site d'implantation.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser : Botaniste en bureau d'étude depuis 6 ans et 2 ans en conservatoire botanique.

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur.....

Départements : Bouches-du-Rhône.....

Cantons :

Communes : Eas-sur-Mer.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Dans le site d'implantation, les mesures de transplantation des pieds impactés seront complétées par des semis permettant de maximiser les chances de reprises du Lis maritime. Le site choisi pour l'implantation fait l'objet d'un envasissement par des EVEE (Olivier de Bohème). Ces derniers seront arrachés. Un traitement post travaux des repousses d'EVEE sera par la suite mis en place.

Le site impacté fera l'objet d'une délimitation des emprises du chantier. Les stations de Lis maritime non détruites seront mises en défens. Les horizons du sol du site impacté seront redéployés au même endroit après la fin des travaux. Étant donné que le projet prévoit l'installation d'une conduite souterraine, un retour post-travaux de la végétation et des habitats en présence est envisageable. Une gestion des EVEE à proximité des zones de travaux sera également mise en place.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Compte-rendu après chaque suivi de la phase de chantier (passage mensuel d'éologue sur les emprises chantier) puis compte-rendu pour chaque suivi en phase d'exploitation sur le site d'implantation et tous les espaces évités. Ces suivis seront réalisés par des écologues spécialisés. Ils auront lieu sur une base annuelle les 5 premières années, puis tous les 5 ans les 25 années suivantes.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à fos mer le 29/07/2024
Votre signature *per intérêtu [Signature]*